



Exemplaire du bail pour le locataire

Par **enidan57**, le **10/01/2014** à **16:38**

En presence de l'agent immobilier et des cautionnaires
, j'ai signé mon bail le 15/11/2013 ... a ce jour je n'ai pas eu mon exemplaire signé et les
cautionnaires n' ont pas leur copie . Es ce légal ??
C'est une agence qui est propriétaire de cette location
Merci pour vos réponse

Par **janus2fr**, le **11/01/2014** à **10:40**

Bonjour,
Le bail est normalement signé en autant d'exemplaires que de parties qui doivent en recevoir
un.
Il n'est donc pas normal que vous n'avez pas reçu, le jour de la signature, votre exemplaire.

Par **enidan57**, le **11/01/2014** à **17:18**

merci pour votre réponse , mais comment faire pour récupérer ce papier ??